



Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon

4 allée Jean Moulin BP 16 21120 IS-SUR-TILLE

Tél. : 03.80.95.32.41 – Fax : 03.80.95.15.67 – Courriel : covati@covati.fr – www.covati.fr

Réunion du Conseil Communautaire 14-03-2018 à 19h00 à Is-sur-Tille

Compte-rendu

Liste des présents :

Présents : MM. MOYEMONT, BAUDRY, BOIRIN, STAIGER, CHAUTEMPS, DUPIN, DARPHIN, SAUVAGEOT, PERSIGNY, BRIGAND, LE BOURVA, DEHEE, GASSE, DELEGUE, MONNETTE, LAVEVRE, CHAUDRON, BALLAND, BOLDRINI, MONOT, STOERCKEL, PAQUET, POMI, PERDERISET, GRADELET, FISCHER, MARCOUYOUX, DANIEL

Mmes VIENOT, CHANUSSOT, PISANESCHI, STAIGER, RABIET, RONDOT, MALOUBIER, LOUIS-AUROUSSEAU

Personnes excusées :

MM. MICHELIN, BIANCONE, LEHMANN, SCHWEIZER

Mmes SOLDATI, PERRIER, BONINO

M. BUNTZ pouvoir à M. BAUDRY

Mme KAISER pouvoir à Mme STAIGER, Mme

LETOUZEY pouvoir à M. GASSE, Mme BILBOT

pouvoir à M. BALLAND, Mme VERPEAUX

pouvoir à M. MONOT

Personnes absentes :

M. BAUMANN

Assistaient également à la réunion :

Mme BERTHOUX, M. BUFFET (suppléants)

M. DELAMBERTERIE, Trésorier

Rédaction : Bruno BRILLIARD, le

Validation : Luc BAUDRY, le

Diffusion : Délégués communautaires, le

23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne - Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Office du Tourisme – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique – Accueils péri et extrascolaires

1/ Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Denis GASSE demande un rajout dans le compte-rendu de la séance du 8 février 2018 :

Compétence Gemapi : désignation des délégués au SITIV et au SITNA

Délibération 08/2018

Denis Gasse fait part de la candidature de M. Denis ORRY, conseiller municipal d'Is-sur-Tille, comme délégué de la COVATI au SITIV représentant la commune d'Is-sur-Tille.

Luc Baudry répond que ce sont les communes qui désignent leurs délégués

Denis Gasse est d'accord mais s'étonne que sur ce point, au niveau communal, il n'y ai pas eu d'information, pas de débat et pas de délibération. M. Denis ORRY en tant que conseiller municipal d'Is-sur-Tille peut prétendre à se présenter comme délégué de la COVATI au SITIV.

Luc Baudry : il n'y a pas de délibération à prendre par les communes pour désigner leurs représentants

Denis Gasse estime que cette façon de procéder n'est pas démocratique et qu'en conséquence il s'abstiendra.

En prenant en compte ce complément, le compte-rendu de la réunion du 8 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

2/ Finances

Vote des comptes de gestion 2017

- **Budget principal et budgets annexes (délibération 10/2018)**
(Spanc, Immeuble Trésorerie, Zae Til-Châtel, Ecole de Musique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 (budget principal et budgets annexes),

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats sont conformes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Budget Office de Tourisme (délibération 11/2018)**

Ce budget étant géré en régie autonome, il doit faire l'objet d'une délibération à part

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats sont conformes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote des comptes administratifs 2017

Les comptes administratifs 2017 sont présentés par Christophe Monot, vice-Président chargé des finances. Ils retracent les opérations, en dépenses et en recettes, réalisées sur l'année et font apparaître les résultats par section (fonctionnement et investissement).

➤ BUDGET PRINCIPAL (délibération 12/2018)

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2016	326 414,81			527 542,61		201 127,80
Opérations de l'exercice	693 862,52	802 694,59	5 970 887,83	6 378 517,81	6 664 750,35	7 181 212,40
TOTAUX	1 020 277,33	802 694,59	5 970 887,83	6 906 060,42	6 664 750,35	7 382 340,20
Résultats clôture 2017	217 582,74			935 172,59		717 589,85
Restes à réaliser 2017	190 533,00	162 116,46			190 533,00	162 116,46
TOTAUX CUMULES	1 210 810,33	964 811,05	5 970 887,83	6 906 060,42	6 855 283,35	7 544 456,66
RESULTATS DEFINITIFS	245 999,28			935 172,59		689 173,31

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité (le Président n'a pas pris part au vote)

➤ Budget Annexe SPANC (délibération 13/2018)

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2016			8 843,89		8 843,89	
Opérations de l'exercice	66 638,37	66 638,37	41 417,00	59 596,00	108 055,37	126 234,37
TOTAUX	66 638,37	66 638,37	50 260,89	59 596,00	116 899,26	126 234,37
Résultats clôture 2017			-9 335,11		-9 335,11	
Restes à réaliser 2017	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	66 638,37	66 638,37	50 260,89	59 596,00	116 899,26	126 234,37
RESULTATS DEFINITIFS	0,00			9 335,11		9 335,11

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité (le Président n'a pas pris part au vote)

Budget Annexe IMMEUBLE TRESORERIE (délibération 14/2018)

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2016	8 822,75				8 822,75	0,00
Opérations de l'exercice	10 015,19	12 136,83	5 583,15	13 908,00	15 598,34	26 044,83
TOTAUX	18 837,94	12 136,83	5 583,15	13 908,00	24 421,09	26 044,83
Résultats clôture 2017	6 701,11			8 324,85		1 623,74
Restes à réaliser 2017					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	18 837,94	12 136,83	5 583,15	13 908,00	24 421,09	26 044,83
RESULTATS DEFINITIFS	6 701,11			8 324,85		1 623,74

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité (le Président n'a pas pris part au vote)

➤ Budget Annexe ZAE TIL-CHATEL (délibération 15/2018)

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2016	251 148,47				251 148,47	
Opérations de l'exercice	82 033,58	114 721,93	227 026,78	227 026,78	309 060,36	341 748,71
TOTAUX	333 182,05	114 721,93	227 026,78	227 026,78	560 208,83	341 748,71
Résultats clôture 2017	218 460,12				218 460,12	
Restes à réaliser 2017						
TOTAUX CUMULES	333 182,05	114 721,93	227 026,78	227 026,78	560 208,83	341 748,71
RESULTATS DEFINITIFS	218 460,12				218 460,12	

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité (le Président n'a pas pris part au vote)

➤ Budget Annexe OFFICE DE TOURISME (délibération 16/2018)

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2016		2 399,22		11 029,51		13 428,73
Opérations de l'exercice	2 456,78	1 279,61	73 237,86	71 689,83	75 694,64	72 969,44
TOTAUX	2 456,78	3 678,83	73 237,86	82 719,34	75 694,64	86 398,17
Résultats clôture 2017		1 222,05		9 481,48		10 703,53
Restes à réaliser 2017	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	2 456,78	3 678,83	73 237,86	82 719,34	75 694,64	86 398,17
RESULTATS DEFINITIFS		1 222,05		9 481,48		10 703,53

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité (le Président n'a pas pris part au vote)

➤ Budget Annexe ECOLE DE MUSIQUE (délibération 17/2018)

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2016		1 633,80		7,26		1 641,06
Opérations de l'exercice	0,00	535,00	259 120,02	288 823,10	259 120,02	289 358,10
TOTAUX	0,00	2 168,80	259 120,02	288 830,36	259 120,02	290 999,16
Résultats clôture 2016		2 168,80		29 710,34		31 879,14
Restes à réaliser 2016						
TOTAUX CUMULES	0,00	2 168,80	259 120,02	288 830,36	259 120,02	290 999,16
RESULTATS DEFINITIFS		2 168,80		29 710,34		31 879,14

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité (le Président n'a pas pris part au vote)

Affectation des résultats 2017

➤ **BUDGET PRINCIPAL (délibération 18/2018)**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 407 629.98
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 527 542.61
C. Résultats à affecter	
= A. + B. (hors restes à réaliser)	+ 935 172.59
(Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	

<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-217
R 001 (si excédent)	582.74
	-
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé du signe + ou -)	
Besoin de financement	- 28 416.54
Excédent de financement (1)	-190 533.00
	+ 162 116.46
Besoin de financement F. = D. + E.	245 999.28
AFFECTATION = C. = G. + H.	935 172.59
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	245 999.28
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonction R 002 (2)	689 173.31
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

➤ SPANC (délibération 19/2018)

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 18 179.00

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 8 843.89

C Résultat à affecter :
= A+B (hors restes à réaliser) + 9 335.11
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

D Solde d'exécution cumulé d'investissement

D 001 (Besoin de financement)	0.00
R 001 (excédent de financement)	0.00

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	0.00
Excédent de financement	0.00

Besoin de financement F = D + E

AFFECTATION = C (= G + H)

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement
G = au minimum couverture du besoin de financement F 0.00

2) H Report en fonctionnement R 002 0.00

EXCEDENT REPORTE R 002 (3) 9 335.11

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

➤ **IMMEUBLE TRESORERIE** (délibération 20/2018)

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

A <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 8 324.85
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter : = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 8 324.85
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
D 001 (Besoin de financement)	- 6 701.11
R 001 (excédent de financement)	
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	0.00
Excédent de financement	0.00
Besoin de financement F = D + E	6 701.11
AFFECTATION = C (= G + H)	8 324.85
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	6 701.11
2) H Report en fonctionnement R 002	1 623.74
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité

➤ ZAE TIL-CHATEL (délibération 21/2018)

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

A <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter : = A+B (hors restes à réaliser) (si C'est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0.00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
D 001 (Besoin de financement)	- 218 460.12
R 001 (excédent de financement)	
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	0.00
Excédent de financement	0.00
Besoin de financement F = D + E	218 460.12
AFFECTATION = C (= G + H)	0.00
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H Report en fonctionnement R 002	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2018

Présentation générale du budget par Christophe MONOT, Vice-Président

Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (délibération 22/2018)

Ce budget est adopté à l'unanimité

Budget Annexe « Immeuble Trésorerie » (délibération 23/2018)

Ce budget est adopté à l'unanimité

Budget Annexe « ZAE Til-Châtel » (délibération 24/2018)

Ce budget est adopté à l'unanimité

Budget Annexe «Office de Tourisme » (délibération 25/2018)

Ce budget est adopté à l'unanimité

Budget Annexe « Ecole de Musique (délibération 26/2018)

Ce budget est adopté à l'unanimité

Budget Principal (délibération 27/2018)

Frédéric Marcouyoux demande si la hausse de recettes fiscales de 69.000 € intègre la hausse des bases et la hausse des taux.

Le Président confirme

Denis Gasse demande si cette hausse des taux de 1% est indispensable.

Luc Baudry répond que le débat a eu lieu en commission finances ainsi qu'en bureau communautaire. Cette proposition est faite pour plusieurs raisons :

- L'inflation est de 2%,
- Nécessité d'être vigilant par rapport à la fiscalité communale afin de ne pas dégrader notre coefficient d'intégration fiscale qui entraînerait une perte de DGF bonifiée.
- L'excédent budgétaire n'est finalement que de 5% du budget total, ce qui n'est pas très conséquent.
- Au regard du reversement lié à la dotation de solidarité communautaire (DSC), le produit net pour la COVATI n'est que de 29.000 € pour un investissement supplémentaire de 1 million d'euros en 2018.

Luc Baudry complète ses propos en rappelant le compromis à trouver avec les communes, la situation idéale étant une baisse des taux communaux équivalente à la hausse des taux intercommunaux et un reversement aux communes par le mécanisme de la DSC. Tout cela sera étudié dans le cadre du pacte fiscal et financier.

Christophe Monot rappelle l'esprit collectif qui anime la COVATI. Il fait part de sa confiance sur la formalisation du lien entre les communes et l'intercommunalité. Il rappelle également les zones d'ombre qui persistent notamment sur la réforme de la taxe d'habitation.

La formation dispensée par Patrice Raymond et Stephen Loureiro a permis de mesurer la réalité des mesures contenues dans le PLF 2018 et la vigilance à avoir malgré les annonces optimistes de l'Etat envers les collectivités locales.

Daniel Lavevre demande si le montant de la dotation de solidarité communautaire correspond à la hausse d'un point de fiscalité des taux communaux.

Luc Baudry répond que l'enveloppe de 40.000 € correspond approximativement à l'évolution de la CVAE.

Frédéric Marcouyoux demande si la DSC pourrait prévoir une « pénalité » pour les communes qui ne jouent pas le jeu en termes de fiscalité.

Luc Baudry répond que chaque situation est différente et qu'il peut y avoir un besoin à l'échelle communale de financer des projets d'investissement.

Alain Gradelet confirme en prenant l'exemple d'un agrandissement d'une école portée par une commune et qui ne doit pas donner lieu à une pénalisation par la Covati.

Luc Baudry insiste sur la dynamique de la Covati, il rappelle l'enveloppe supplémentaire de 1 million d'euros d'investissement en 2018 et appelle à la poursuite des efforts de tous.

Christophe Monot souligne la nécessité de laisser le temps pour les communes d'absorber tous ces changements optimiser les dépenses.

Luc Baudry rappelle que la COVATI peut venir à la rencontre des conseillers municipaux pour donner toutes les explications nécessaires.

Marc Chautemps rappelle également l'impact positif pour les communes du transfert de la compétence « restauration scolaire ».

Antoine Delègue demande quel aurait été l'impact sur le taux de CFE si nous avons décidé de n'impacter que cet impôt.

Luc Baudry répond qu'une hausse de 1% de CFE représente une recette supplémentaire de 15.000 €.

Antoine Delègue demande pourquoi le choix s'est porté sur l'impôt ménage.

Luc Baudry répond que c'est un choix en faveur du développement économique afin d'être attractif. Par ailleurs notre taux de CFE est déjà élevé par rapport à nos voisins.

Christophe Monot rappelle en outre que nous sommes en période de lissage jusqu'en 2020 et qu'il faut effectivement se battre pour attirer des entreprises.

Jean-François Brigand, vice-président délégué à l'économie, rappelle que les valeurs locatives des locaux professionnels sont en révision et que certaines bases vont fortement augmenter.

Frédéric Marcouyoux demande si le maintien du taux de CFE a un impact sur le CIF.

Luc Baudry répond que ce sont uniquement les taux ménages qui ont un impact sur le CIF.

Ce budget est adopté par

40 voix favorables et 3 abstentions (Denis Gasse, Antoine Delègue, Dominique Letouzey)

Vote des taux d'imposition 2018 (délibération 28/2018)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des Impôts, et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu la délibération du 21 septembre 2015 actant le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique,

Après analyse des différents budgets 2018 et avis de la commission des finances et du bureau,

Il est proposé, afin de ne pas pénaliser le coefficient d'intégration fiscale au regard des hausses de taux annoncées par plusieurs communes, de voter une augmentation des taux d'imposition des ménages de 1 %.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

Par 40 voix favorables et 3 abstentions (Denis Gasse, Antoine Delègue, Dominique Letouzey)

Dit que le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour 2018 est maintenu à **22.58 %**.

Précise que le lissage des taux de la fiscalité professionnelle se poursuivra jusqu'en 2020.

Fixe comme suit les taux d'imposition des ménages pour l'année 2018 :

		<i>Pour info taux 2017</i>
•	Taxe d'habitation :	4.80 % (4.75 %)
•	Taxe foncière propriétés bâties :	5.16 % (5.11 %)
•	Taxe foncière propriétés non bâties :	11.08 % (10.96 %)

Vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018 (délibération 29/2018)

Le président expose :

Lors de l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, trois zones d'imposition avaient été définies pour tenir compte des bases hétérogènes des différentes communes. Un lissage des taux de la TEOM avait été mis en place sur 5 années et s'est terminé en 2014.

Un taux unique est donc voté depuis 2015.

Vu le budget 2018 et la participation demandée par le syndicat mixte des ordures ménagères,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Fixe comme suit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2018 :

- ✓ Taux unique : 7.75 %

Pour infos taux 2017 : 7.75 %

3/ Enfance-jeunesse

Construction d'un centre de loisirs à Is-sur-Tille : attribution des marchés de travaux (Délibération 30/2018)

M. le Président rappelle que La Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de L'ignon (COVATI) a décidé la construction d'un nouvel **accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) intercommunal et d'espaces périscolaires**.

Le programme a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 30.06.2016 :

- Equipement destiné à un public de 3 à 18 ans aura une capacité de 120 enfants et jeunes et sera réalisé sur un terrain de 3300 m2 situé à l'angle des rues Anatole France et de la Confrérie à Is-sur-Tille.
- Création de 3 unités : 3-6 ans, 6-12 ans et 12-18 ans et de larges espaces extérieurs. La surface de plancher du bâtiment est de 810 m2 environ.

L'Avant-Projet Définitif (APD) a été approuvé par le conseil communautaire lors de sa séance du 27 juin 2017. Il faisait état d'un coût prévisionnel des travaux évalué à 1 358 768,09 € HT soit 1 630 521,71 € T.T.C.

La demande de permis de construire a été déposée le 4 août 2017 et accordée le 6 décembre 2017.

Une procédure adaptée, passée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, a été lancée le 1^{er} décembre 2017 pour l'attribution des marchés de travaux.

La commission marchés à procédure adaptée de la COVATI s'est réunie les 23/01/2018 et 7/03/2018 afin d'analyser les offres remises et émettre un avis selon les critères de jugement pondérés stipulés dans le dossier de consultation, à savoir :

- Le prix des prestations 60%
- La valeur technique 40%

Vu l'avis de la commission,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et 5,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 décembre 2015,

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 juin 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2017,

Vu les pièces du dossier de consultation des entreprises,

Vu les offres des candidats reçues et les compléments d'informations précisés dans le cadre de la négociation.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE**

Décide d'attribuer les lots 1 à 16 du marché public relatif à la construction du nouvel accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) intercommunal et d'espaces périscolaires à :

LOTS		ESTIMATION (€ HT)	ENTREPRISE	PRIX (€ HT) base	PRIX (€ HT) option	OBSERVATIONS
1	VRD	147 817,03 €	COLAS NORD EST 21 600 LONGVIC	141 590,01 €	9 807,00 €	OPTION : Aménagements paysagers
2	GROS ŒUVRE	297 641,44 €	STYL RENOV CONSTRUCTION 52 190 VAUX SOUS AUBIGNY	238 931,91 €		
3	OSSATURE BOIS / CHARPENTE	113 301,42 €	SARL CHARPENTE MORTIER 21 120 MAREY SUR TILLE	121 800,00 €		
4	COUVERTURE	130 033,58 €	IS – COUVERTURE ZINGUERIE 21 120 IS-SUR-TILLE	108 500,00 €	5 152,67 €	OPTION : Panneaux photovoltaïques conformité par rapport RT2012- 20%
5	MENUISERIES EXT. ALU / METALLERIE	149 455,00 €	BOUDIER 21 300 CHENOVE	161 002,07 €	23 878,00 €	OPTION : Portique métallique conformité par rapport au PC
6	MENUISERIE INTERIEURE	128 116,25 €	PACOTTE & MIGNOTTE 21 000 DIJON	96 500,00 €		
7	PLATRERIE ISOLATION	50 800,49 €	BONGLET SA 21 000 DIJON	49 065,36 €		
8	FAUX PLAFOND	31 912,40 €	MALEC ENTREPRISE	33 281,68 €		

			21 490 RUFFEY LES ECHIREY			
9	SOLS SCELLES - CARRELAGE	33 538,16 €	CARRELAGE DU VAL D'IS 21 120 IS SUR TILLE	24 026,74 €		
10	SOLS SOUPLES	22 121,66 €	EURL PASCUAL 21 800 QUETIGNY	22 000,00 €		
11	PEINTURE	22 209,96 €	RENARD 52 000 CHAUMONT	25 499,24 €		
12	PLOMBERIE	59 050,00 €	SAS PEDRON 21110 THOREY EN PLAINE	34 497,90 €		
13	CVC	93 920,70 €	KLEIN 21604 LONGVIC	66 639,24 €	32 338,89 €	OPTION : Ventilation double flux conformité par rapport RT2012-20%
14	COURANTS FORTS FAIBLES ET	73 200,00 €	SANITEL 21019 DIJON	67 616,12 €		OPTION : Raccordement panneaux PV conformité par rapport RT2012-20%
15	CLOTURE PORTAIL ET	5 650,00 €	ID VERDE 21 850 SAINT APOLLINAIRE		4 784,95 €	OPTION : Clôture type EXALT
16	JEUX D'ENFANTS	---	AJ3M 21 130 COUCHEY		11 000,00 €	
		1 358 768,09 €		1 190 950,27 €	86 961,51 €	
					1 277 911,78 €	écart - 80 856,31 €

Notifie le rejet des offres des candidats n'ayant pas été retenus.

Demande aux candidats auxquels il est envisagé d'attribuer le marché qui n'auraient pas joint ces pièces à leur offre initiale de fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'ils ont satisfait à leurs [obligations fiscales et sociales](#).

Autorise Monsieur le Président de la COVATI ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Convention entre la COVATI (Relais Petite Enfance) et la Ville d'Is-sur-Tille (bibliothèque)
(délibération 31/2018)

Le Président expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement et de l'accessibilité à la culture pour tous, la ville d'Is-sur-Tille souhaite encourager et soutenir les actions culturelles menées en faveur de la Petite Enfance.

Dans le cadre de ses missions, le Relais Assistantes Maternelles (Relais Petite Enfance), a pour objectifs de contribuer la professionnalisation des assistantes maternelles, d'animer un lieu où les professionnels de la petite enfance et les parents et enfants, peuvent échanger et se rencontrer, de permettre aux assistantes maternelles l'utilisation de différents supports pour contribuer à l'éveil des enfants.

Les deux collectivités poursuivant des objectifs communs, décident la réalisation de projets d'animations co-organisés.

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention de partenariat entre ces structures.

4/ Sport

Approbation du plan de financement pour la réfection du drainage et la mise en place d'un arrosage automatique au Stade du Réveil – demande de subventions (délibération 32/2018)

Alain Gradelet rappelle qu'il y a d'autres terrains sur la Covati qui méritent également des investissements.

Gaël LEBOURVA répond que seul le stade du réveil est communautaire et que si les communes souhaitent voir la COVATI investir sur leurs terrains il convient de les transférer.

Luc Baudry confirme son accord sur le principe de transférer la compétence sport à la COVATI mais il conviendra de réaliser une étude préalable.

Daniel Lavevre demande s'il n'aurait pas été plus simple de raser le stade du Réveil afin d'y implanter le terrain synthétique.

Luc Baudry rappelle que le terrain synthétique n'est qu'un projet prévu au contrat cap 100% Côte d'Or mais à ce jour il n'est pas programmé. En outre cette proposition n'est pas satisfaisante car au final il n'y aurait qu'un seul terrain alors que le synthétique est attendu comme un complément aux équipements existant.

Gaël LEBOURVA complète en précisant que le terrain synthétique sera communautaire et qu'à ce titre il pourra être utilisé par tous les clubs. Il informe le conseil communautaire de la fusion en cours des clubs de foot de Selongey et Is-sur-Tille et qu'il sera intéressant de reparler de ce dossier au moment de la finalisation de cette fusion.

Monsieur le Président expose :

Le terrain de football intercommunal du Réveil a été créé en 1987 et depuis, bien qu'il ait toujours bénéficié d'un entretien annuel sérieux, celui-ci n'a jamais fait l'objet de travaux importants.

Il apparait aujourd'hui que le système de drainage n'est plus du tout opérationnel et que cela occasionne des fermetures de terrain de plus en plus longues.

Parallèlement à cela, ce terrain ne bénéficie pas de système d'arrosage intégré. Actuellement, l'arrosage demande beaucoup de main d'œuvre pour un résultat qui n'est pas satisfaisant et surtout pas durable.

Il est donc proposé d'effectuer les travaux de renouvellement du drainage et de créer l'arrosage automatique du terrain.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 76 875 € HT pour lequel il est possible de solliciter des financements auprès de divers partenaires.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût du projet	76 875 € HT
Subvention DETR (35%)	26 556 € HT
Subvention CD 21 (plafond)	21 350 € HT
Autofinancement	28 969 € HT
• Dont Subvention Ligue de Football de Bourgogne :	15 375 € HT

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

Approuve le projet, son coût et son plan de financement,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le concours financier de la Ligue de Football de Bourgogne, du département ainsi que de l'Etat au titre de la DETR 2018.

5/ Informations et questions diverses

Luc Baudry :

- Jean-Charles Thomas a demandé une mise en disponibilité de trois ans. Cette demande a été acceptée.
- Date des prochaines réunions :
 - Bureaux communautaires : 19/04 et 20/06
 - Conseils communautaires : 3/05 (Til-Châtel) et 5/07 (Gemeaux)

Michèle CHANUSSOT :

- Travail en cours pour le renouvellement de l'agrément « espace de vie sociale »
- Une plaquette d'infos seniors sera bientôt distribuée sur l'ensemble du territoire
- Une plaquette infos familles est en cours
- L'adosphère démarrera ses permanences le 24/04 prochain

Marc CHAITEMPS :

- Aérodrome : problème de tôles sur le hangar ULM. Il faudra à terme envisager une toiture neuve.
- La micro-crèche de Gemeaux est complète

Jean-François BRIGAND :

- Projet photovoltaïque : l'entreprise Kronos Solar a déposé une demande de certificat d'urbanisme

Cécile STAIGER :

- Le CDEN a émis un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours sur le territoire
- Restauration scolaire : la commission enfance-jeunesse a examiné le dossier de consultation (marché de 3 ans)
- Ouverture de la micro-crèche de Gemeaux mi-mai

Jean-Denis STAIGER :

- Rappel pour rentrer les informations sur Geoportail (seules 3 communes ont finalisé la démarche)

Gaël LEBOURVA :

- La commission communication se réunira le 29/03 prochain
- Le portail « tourisme » sur le site internet prend forme et sera prochainement mis en ligne.

Daniel LAVEVRE trouve regrettable que seulement 3 personnes étaient présentes en commission travaux-voirie et qu'il conviendrait de prévenir en cas d'absence.

La séance est levée à 21h30